



© droits réservés

Sur les 22 000 habitants de La Celle-Saint-Cloud, dans les Yvelines (78), 900 suivent l'enseignement de l'AssArtX, l'école associative de musique (600 élèves), danse, théâtre et arts plastiques, fondée en 1971. La forte présence de l'école dans la ville se traduit par de nombreux ensembles de musique dont une harmonie, petite fille lointaine de la fanfare municipale qui, déjà au 19^e siècle, en animait les rues et les cérémonies commémoratives. Depuis 2002, l'harmonie, créée par l'école de musique, est en plein développement. Elle regroupe aujourd'hui une quarantaine de musiciens et donne en moyenne une dizaine de concerts par an. Entretiens avec Guillaume Damerval, directeur du Conservatoire de La Celle-Saint-Cloud, et Florence Napoly, maire-adjointe à la Culture



Entretien avec Guillaume DAMERVAL, directeur de l'école de musique

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé, rendue publique en janvier 2001, soit juste un an avant votre prise de fonction comme directeur, donne aux écoles de musique cet objectif : « *l'articulation des lieux d'enseignement à la vie artistique locale* ». Elles doivent aussi être « *des lieux de ressources pour les amateurs* ». Ces préconisations ont-elles guidé votre volonté de recréer une harmonie à La Celle-Saint-Cloud ?

En effet. Même si l'école est associative (mais conventionnée par la municipalité), j'ai essayé de répondre aux attentes énoncées dans les directives du ministère de la Culture dont l'une est le développement de la musique d'ensemble et le lien avec les pratiques en amateur. L'idée de l'harmonie est aussi de proposer au public l'offre de pratiques collectives la plus large et la plus diversifiée possible. C'est ainsi que l'harmonie s'est ajoutée aux deux orchestres (classique et variétés) et aux deux chorales (classique et jazz). Par rapport à ces ensembles qui jouent dans des salles de concerts ou auditoriums, l'avantage de l'harmonie réside dans la possibilité de jouer en extérieur, dans les parcs, pour les cérémonies de la ville.

L'autre principe consiste, par ce rôle même d'animation de la ville, à permettre à tous ceux qui le souhaitent de



s'épanouir musicalement. Les pupitres de l'harmonie sont tenus aussi bien par des enfants que par des adultes, par les élèves de l'école autant que par des personnes qui lui sont extérieures, en particulier celles qui, ayant fait des études musicales et travaillant aujourd'hui, souhaitent jouer sans forcément reprendre des cours.

C'est une manière de répondre affirmativement à l'éternelle question : y a-t-il une vie musicale après le conservatoire ?...

Oui. Eviter le "merci, au revoir". Sans être élève du conservatoire, l'harmonie propose aux adultes une forme de suite logique à leur cursus musical, mais sans évaluation. Avec deux exigences : la qualité et se faire plaisir. Un projet à la fois convivial et musical qui attire beaucoup de monde.

La Celle-Saint-Cloud n'est de tradition ni ouvrière ni rurale, alors qu'historiquement l'harmonie est une pratique fondamentalement populaire. Comment expliquer ce succès ? Y aurait-il là une forme de réponse à une société dont l'individualisme confine à la solitude et à l'oubli de la solidarité ? L'étude "Les Mondes de l'harmonie" identifie une « éthique » spécifique faite de « célébration des vertus du mélange social et générationnel, de revendication d'une fonction d'apprentissage des règles de la vie sociale par la pratique collective, de valorisation du civisme, de désintéressement et de dévouement »...

La motivation est double : faire de la musique pour être ensemble et être ensemble pour faire de la musique. C'est un moment de rencontre pour lequel les gens sont très assidus. Ce qui est formidable, c'est que l'âge n'existe pas. L'un des percussionnistes a 77 ans. Ce plaisir collectif s'avère d'ailleurs contagieux, car le public suit. Plus personne n'envisagerait un 11 novembre sans cette harmonie vivante.

On peut peut-être, en effet, lier l'engouement pour ce type de pratique musicale à une fragilité sociale, au besoin de se retrouver dans l'exigence de construire quelque chose ensemble, main dans la main, de laisser les problèmes dehors. Ici, on vient jouer, et non travailler.

Le répertoire des harmonies n'a pas une très bonne réputation... Rencontrez-vous des difficultés de ce point de vue ?

On édite aujourd'hui beaucoup d'arrangements de très bonne qualité, avec des possibilités d'effectifs variables, ce qui est important, car la composition de l'harmonie se modifie chaque année. Ce ne sont pas des pièces spécifiquement écrites pour harmonie, mais elles sonnent très bien. Cette richesse et cette souplesse des partitions nous permettent d'aborder un répertoire très varié, de Haendel à Duke Ellington...

Avez-vous une politique de commande à des compositeurs ? Ou des liens avec les classes de composition, d'orchestration ou d'écriture des grands conservatoires d'Ile-de-France ?

L'harmonie est encore très jeune, très fraîche... Mais oui. Ce serait par exemple une très bonne idée de se rapprocher du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles. Cela fait partie de nos projets.

Envisagez-vous des échanges avec d'autres harmonies, par exemple dans le cadre des jumelages de La Celle-Saint-Cloud ?

Des échanges annuels sont instaurés avec le conservatoire de Beckum, en Westphalie du Nord. Pour cette année, le projet concerne le jazz vocal. Des voyages se feront dans les deux sens. D'autres perspectives sont possibles, avec des villes françaises. Je souhaiterais aussi des "jumelages internes", par exemple entre les classes de danse de l'école et l'harmonie...

Historiquement, ce sont souvent les harmonies qui ont créé les écoles de musique, afin d'assurer la formation et le renouvellement de leurs musiciens...

Dans notre cas, nous avons inversé le processus. Et c'est l'harmonie qui renouvelle et diversifie les disciplines enseignées à l'école de musique. Quand je suis arrivé, il y avait essentiellement des pianistes et des guitaristes. Ni cours d'alto et très peu de cuivres. J'ai donc mis en place des ateliers de découverte instrumentale permettant aux élèves de ren-



© droits réservés

« Aujourd’hui, l’harmonie a “gonflé” la classe de cuivres et lorsqu’un enfant entend l’harmonie, il a envie de prendre des cours de cuivres pour ensuite intégrer l’orchestre. »

contrer les différentes familles d’instruments. Aujourd’hui, l’harmonie a “gonflé” la classe de cuivres et lorsqu’un enfant entend l’harmonie, il a envie de prendre des cours de cuivres pour ensuite intégrer l’orchestre.

L’harmonie a-t-elle l’obligation d’animer les cérémonies officielles ?

Même si ce n’est pas expressément stipulé dans la convention qui nous lie à la ville, de manière générale, l’école de musique est tenue de participer à l’animation de la ville. Mais ce n’est pas forcément l’harmonie qui est requise. La palette de formations d’ensemble dont dispose l’école nous permet d’assurer cette exigence. Par ailleurs, les élèves ne vivent jamais cela comme une obligation mais comme un désir de partager avec le public le fruit de leur apprentissage.

Recevez-vous un financement spécifique pour l’harmonie ?

Non. L’enveloppe budgétaire qu’on nous alloue est globale. Mais il y a une réelle volonté politique de développer les orchestres et la pratique collective, ce qui bien sûr encourage l’harmonie. Depuis qu’elle existe, les élus en sont demandeurs. Par ailleurs, ce rôle d’animation apporte beaucoup à l’école. Nos ensembles en

sont pour ainsi dire les ambassadeurs. Surtout l’harmonie, car elle joue en plein air. Tout le monde l’entend. C’est un plus. Par exemple, dans le cadre de la Fête de la ville, nous donnons de concerts en commun avec la Maison des jeunes et de la culture, ce qui permet aux jeunes de culture surtout classique d’entendre du rap. Les rappeurs, à leur tour entendent de la musique classique... Ils sont d’ailleurs assez séduits. Au départ, ils sont sceptiques devant l’absence de sonorisation. Mais quand l’harmonie commence, ils se disent “Ouah ! Quel impact sonore, quelle puissance !”

Les professionnels craignent parfois que le fait de demander aux écoles de musique, et plus largement aux amateurs, de participer à l’animation de la ville ne soit pour certaines municipalités une manière de financer une politique culturelle à moindre coût...

La Ville est extrêmement respectueuse de préserver le domaine de chacun. Il n’y a aucune concurrence déloyale. La Celle-Saint-Cloud propose un important programme culturel, bien sûr professionnel, que ce soit dans le théâtre ou en dehors. Les prestations des ensembles de l’école de musique sont d’ailleurs très clairement affichées comme des manifestations d’amateurs. ■



Entretien avec Florence NAPOLY,

maire-adjointe à la culture de La Celle-Saint-Cloud

Y a-t-il eu un souhait particulier – une demande – de la municipalité de La Celle-Saint-Cloud pour une harmonie ?

La demande de la municipalité est plus large : soutenir les pratiques collectives. La ville a toujours eu une chorale (classique) très active et, depuis une dizaine d'années, les ensembles permettant la pratique collective se sont beaucoup multipliés. Il existe maintenant des orchestres dans tous les registres. Dont l'harmonie, qui a l'énorme avantage de la diversité en termes de niveaux : s'y côtoient des enfants qui ont un an de flûte, les directeurs de l'école de musique et de la Maison des jeunes et de la culture ainsi que des amateurs de très bon niveau qui, par ce biais, sont en lien avec le conservatoire.

Le côté un peu désuet de ce qu'on appelait autrefois "la musique de la ville" présente aujourd'hui un charme évident face à la mondialisation. L'harmonie a-t-elle pour vous cette fonction pour ainsi dire identitaire, de manifester l'esprit de la ville ?

Pas à proprement parler. Plutôt une image du vivre-ensemble que la Ville souhaite faire partager. Que chacun ait sa place, qu'on accorde les partitions et qu'on arrive à créer une harmonie, justement... Cependant, il existe un hymne de la ville, intitulé *Salut Beauregard* (du nom d'un quartier où existait autrefois une fanfare) que j'aimerais bien faire rejouer...

Une récente et bouleversante enquête de la Fondation de France révèle qu'un grand nombre de Français souffrent de la solitude. Une douleur qu'elle définit comme l'absence de partage de la vie intérieure – ce qui est précisément ce que permettent les arts et la culture. Le succès du partage esthétique en amateur que propose l'harmonie témoigne-t-il d'un manque de "vivre-ensemble", d'une certaine déroute sociale ?

Une question délicate. Ici comme ailleurs, l'offre culturelle existe, tant par les pratiques que pour la diffusion. En revanche, on ne sait pas trop comment y faire accéder ceux qui sont dans la solitude. On essaie, bien sûr, mais sans être certain que cela porte ses fruits. On développe les actions vers les publics – par exemple avec un festival de contes organisé dans les maisons de retraite, dans les crèches – mais il s'avère extrêmement difficile d'inciter les personnes à venir par elles-mêmes vers les activités que nous organisons.

La solitude... On ne saurait dire qu'il n'y en a pas. Nous avons mis en place de nombreux mécanismes pour tenter de la combattre, à la fois sociaux, culturels et sportifs. Mais elle reste souvent cachée, d'où la difficulté d'aller à sa rencontre. En revanche, on sent en effet avec force un désir de partage. Le succès de toutes les pratiques collectives, surtout auprès des adultes – très amateurs de danse, par exemple : country dance et danses de salons, en particulier. Ce sont des activités pour lesquelles nous refusons du monde. Ce qu'on peut sans doute interpréter comme le signe d'un manque, mais aussi comme l'attrait d'un plaisir collectif...

Ici, l'avantage de l'harmonie n'est-il pas d'aller au dehors et, par sa puissance sonore, de se faire entendre même de ceux qui ne viendraient pas d'eux-mêmes ?

Certainement. Et d'ailleurs ses musiciens sont heureux d'être entendus, puis écoutés, par des habitants qui ne sont pas là vraiment intentionnellement pour la musique. Jouer dans la rue présente aussi l'avantage de faire entendre à chacun des musiques pas forcément proches de sa culture ou de ses goûts. La Celle-Saint-Cloud résonne aussi parfois de tambours africains, de batucadas, ces autres traditions de jeu en extérieur qui plaisent beaucoup, notamment aux adolescents et aux jeunes adultes.

Et puis, pour en revenir à la solitude et au besoin de la combattre, les personnes qui jouent dans cette formation sont heureux de trouver là des occasions de sortir de leur quotidien. Les enfants viennent y travailler leur instrument, les adultes viennent jouer. Une notion de solidarité s'instaure rien que par la responsabilité d'être là qu'induit par elle-même une pratique collective. On a besoin de vous. Et même si on est un peu fatigué, on y va quand même. Alors on passe ce petit pas qui va de la préoccupation de soi à l'engagement vers les autres.

Pour accroître cette présence festive et musicale dans la ville, une harmonie déambulatoire ne serait-elle pas plus appropriée ?

Cela pourrait être intéressant, mais nous n'avons pas cette optique-là pour l'instant. De manière générale, nous souhaitons que les choses procèdent d'un réel désir et veillons à ne rien imposer. Par ailleurs, il existe bien d'autres pratiques festives, en particulier un orchestre de bal traditionnel à la Maison des jeunes et de la culture – avec surtout des vents et des accordéons –, lequel connaît un grand succès. Les jeunes (de 17 à 21 ans surtout) se retrouvent parfaitement dans cette forme musicale mêlant à la fois des musiciens formés de manière classique et d'autre versés dans les musiques actuelles. L'harmonie a beaucoup favorisé le dynamisme de cet orchestre.

A La Celle-Saint-Cloud, le niveau de vie et d'études des habitants est globalement élevé. L'harmonie, en revanche relève d'une tradition éminemment populaire. Comment expliquer son succès ? Y aurait-il une méfiance pour ce qu'on appelle l'élitisme culturel ?

Non. Les publics des différents types de musique restent assez différents. De plus, le goût des répertoires "sérieux" n'exclut pas celui des musiques d'un abord plus festif. D'ailleurs l'harmonie mélange les esthétiques, commence par du jazz, poursuit avec du Haendel



© droits réservés

« Les musiciens de l'harmonie sont heureux d'être entendus, puis écoutés, par des habitants qui ne sont pas là vraiment intentionnellement pour la musique. Jouer dans la rue présente aussi l'avantage de faire entendre à chacun des musiques pas forcément proches de sa culture ou de ses goûts. »

et termine avec un répertoire plus populaire... Ainsi passe l'idée qu'on peut être touché par une musique vers laquelle, au départ, on ne serait allé qu'à reculons. Ce qui rejoint finalement l'objectif de jadis, celui de la diffusion, de faire connaître la musique. Cela permet aussi de retrouver certains fondamentaux lisibles au cœur même de la musique classique.

Il faut ajouter que l'harmonie de l'école de musique est très loin de l'origine populaire qui caractérise les "vraies" harmonies. L'harmonie d'aujourd'hui est une formation pédagogique, portée par une école. Elle est certes très appréciée et s'adresse à tous. Mais elle n'est en aucune manière une harmonie populaire. C'est un orchestre, en réalité.

Propos recueillis par Vincent Rouillon



DE LA FANFARE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD AU RÉVEIL CELLOIS

19^e siècle : la Fanfare de La Celle-Saint-Cloud. Les harmonies et fanfares sont issues de la tradition des Orphéons, dont l'activité sera dense de 1850 jusqu'à la Première Guerre Mondiale. C'est dans cette mouvance d'éducation populaire que naît la Fanfare de La Celle-Saint-Cloud, en 1892. Selon l'étude *Les Mondes de l'harmonie* de Vincent Dubois, Jean-Matthieu Méon et Emmanuel Pierru (cf. la *Lettre d'Echanges* n°75), l'orientation de ces pratiques musicales populaires est double : « un projet de diffusion musicale dans le peuple » et l'institution « de structures d'encadrement des classes populaires ». Ces orientations se fondent, à leur tour, sur deux idéologies distinctes, quoique pouvant s'articuler.

- Soit un objectif d'éducation politique porteur de l'héritage de la Révolution de 1789 et de la pensée de Condorcet qui déclare, ne séparant pas culture et connaissance, sensibilité artistique et raison, disait en avril 1792, à l'Assemblée nationale législative : « *Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé en deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves* » (extrait du *Rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique*). Puisque le peuple doit gouverner et qu'il faut gouverner par la raison, il faut amener la raison, et donc la musique, au peuple.
- Soit une visée plus moralisatrice et de bienfaisance consistant à proposer des loisirs sains pour endiguer l'errance potentiellement subversive de la jeunesse.

C'est explicitement de cette deuxième approche que relevait la Fanfare de La Celle-Saint-Cloud, ce dont témoigne l'article 1 de ses statuts : « *Cette Société a pour but : l'étude et la culture de la Musique instrumentale, et est destinée en même temps à fournir aux jeunes gens de la Commune une distraction morale et utile. Elle pourra prendre part à des Concours publics, à des Fêtes de bienfaisance et autres, qui auront lieu dans la commune et au dehors.* »

Le projet de proposer une « *distraktion morale* » se conforte d'autres articles. « *Il est expressément défendu de fumer dans les réunions, quelles qu'elles soient* » (article 14). « *Tout Musicien exécutant qui n'aura pas mis son instrument dans un état de propreté convenable ou ayant une tenue peu correcte le jour d'une sortie de la Fanfare sera puni* » (article 15). Sera aussi réprimé « *tout Musicien se trouvant en état d'ivresse le jour d'une répétition ou d'une sortie quelconque ; en cas de récidive, le délinquant sera exclu de la Société* » (article 16). Cette rigueur morale se doublait d'une exigence de solidarité, tous les membres de la Fanfare étant tenus à assister à l'enterrement de l'un d'entre eux (article 18).

Le Réveil de La Celle-Saint-Cloud. La Grande Guerre aura raison de la fanfare originelle. En 1949, le comte de BERNIER, pénétré d'idéaux utopistes, lègue à la ville de Paris un château entouré d'un vaste domaine boisé – le domaine de Beauregard – pour « *donner à des travailleurs français, dans le cadre de la nature, des habitations très largement conçues et permettre à la jeunesse de pratiquer les sports et le plein air* ». En 1960, période de forte croissance urbaine, le terrain accueillera 1 500 logements destinés à une population ouvrière, date qui correspond étroitement à la création de la fanfare Le Réveil de La Celle-Saint-Cloud. La fanfare, liée aux sapeurs-pompiers, jouera l'hymne de la ville, dédié au maire par le compositeur René Blauwart, par ailleurs chef de l'Union musicale de la Préfecture de Police, le *Salut Beauregard*. Une musique qui porte une étrange nostalgie oscillant entre sonnerie de chasse à courre (en écho direct au blason de la ville) et appel militaire. A son tour, Le Réveil de La Celle-Saint-Cloud s'endort.

Tel est héritage que porte aujourd'hui, dans un esprit tout autre, de pédagogie et d'intérêt pour la diversité des esthétiques musicales, l'harmonie du Conservatoire de La Celle-Saint-Cloud, créée en 2002. Avec cependant toujours cette volonté présente dès l'origine du mouvement orphéonique de diffusion musicale : faire entendre ce qu'on ne sait peut-être pas qu'on aime et être ensemble.



Blason de
La Celle-Saint-Cloud

SALUT BEAUREGARD

Conducteur

René BLAUWART

Pas-Redoublé pour Fanfare de Clairons et Trompettes
Trompes Mi b et Tambours, ad Libitum

$\text{♩} = 120$ - Trompettes.

*si l'on aime la
ville de La Celle-Saint-Cloud
avec mes sentiments respectueux.*

Capitaine René BLAUWART
Chef de l'Union Musicale
de la Préfecture de Police
Membre de la S. A. C. E. P.
Chevalier L. H. - Officier P. A.
12, boulevard St-Jacques, PARIS-14^e

Handwritten musical score for "SALUT BEAUREGARD". The score is written for four staves (1-4) and includes parts for Clairons (Clairons), Trompes (Trompes), and Tambours (Tambours). The tempo is marked $\text{♩} = 120$ - Trompettes. The score is in 2/4 time and features various musical notations including notes, rests, and dynamic markings like *mf* and *f*. The score is divided into three systems, each with a key signature change indicated by a sharp sign. The first system is for the first four staves, the second for the next four, and the third for the final four. The score is written in a clear, legible hand.

Tous droits réservés

© 1963 by René BLAUWART - 12, Bd St-Jacques, PARIS-14^e

Dédicace

à Monsieur le Maire de La Celle-Saint-Cloud,
avec mes sentiments respectueux

Compositeur

Capitaine René Blauwart,
Chef de l'Union musicale de la Préfecture de Police